

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 09/07/2024 - 6333 - 1969 B 00138 - 690 501 382 - A. LOHEAC SAS

Désignation de l'entreprise : SAS A. LOHEAC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 2 AVENUE DE CAEN		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 69050138200012		Néant ☐	
		Exercice N clos le 13/11/2023	
		N-1 13/11/2022	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Remb : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cgud Qudn

Désignation de l'entreprise : SAS A. LOHEAC

Neant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 369 500.....)	DA	6 369 500	6 369 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	636 950	636 950
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	732 733	732 733
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	624 439	(200 078)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	138 670	824 517
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	8 502 292	8 363 622
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	107 000	193 878
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	107 000	193 878
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	26 803	7 408
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs E1)	DV	409 454	992 301
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	64 208	73 878
	Dettes fiscales et sociales	DY	274 893	288 885
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	30 883	15 584
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	806 241	1 378 056
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 415 533	9 935 556
REVENUS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	799 070	1 378 056
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	25 287	6 436

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A. LOHEAC

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	18 552	FB	7 000	FC	25 552	5 921	
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF			
		FG	1 010 602	FH		FI	1 010 602	957 754	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 029 153	FK	7 000	FL	1 036 153	963 675	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	193 878	5 272	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 596	5 400	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 231 627	974 347
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	17 472	5 921	
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 959	5 366	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	1 000	(100)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	333 569	335 116	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	170 379	168 232	
	Salaires et traitements*					FY	407 145	448 955	
	Charges sociales (10)					FZ	141 595	162 887	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	dont fonds de commerce		HS		GA	68 638	74 326
							GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		3 820
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	107 000	75 650
	Autres charges (12)					GE	14	659	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 248 772	1 280 833
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(17 144)	(306 486)
	opérations en tenant	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	202 482		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	202 482	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 723	848	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	11 723	848
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	190 759	(848)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)						GW	173 615	(307 334)	

Désignation de l'entreprise : SAS A. LOHEAC

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			1 200 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			1 200 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	34 945		41 973
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			26 176
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	34 945		68 148
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(34 945)		1 131 852
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 434 109		2 174 347
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 295 440		1 349 830
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	138 670		824 517
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
			IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP		
			HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6 obligatoires A9				
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 dont cotisations Madelin A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
Charges exceptionnelles			34 945		Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Composition du capital social	10
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	10
Titres immobilisés	10
Evaluations des produits et en cours	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avance	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	12
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	12
Engagement en matière de pensions et retraites	13
Liste des filiales et participations	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 9 415 533.04 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 036 153.37 Euros et dégageant un bénéfice de 138 669.56 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Unité Economique et Sociale :

Un jugement du Tribunal d'Instance de Rouen en date du 7 décembre 2009 a reconnu l'existence d'une Unité Economique et Sociale entre les sociétés SA LOHEAC, SAS STERNA, SAS ALCA (société liquidée), SARL C.C.M et SAS Transports Loheac de l'Ouest Parisien (en cours de liquidation judiciaire) au motif principal de ce qui existait auparavant.

Abandon de créances :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

La société LOHEAC a consenti à sa filiale, la société STERNA, un abandon de créance commerciale à hauteur de 400 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

La société LOHEAC avait également consenti à sa filiale, la société STERNA, un abandon de créance commerciale à hauteur de 133 040.84 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. Suite à un avenant signé le 30 juin 2022, cette clause de retour à meilleure fortune est valable jusqu'au 31 décembre 2028.

Ces abandons de créance sont consentis dans le cadre des relations commerciales entre les deux sociétés sus-désignées et afin de préserver lesdites relations dans la mesure où la société STERNA assure l'activité principale du groupe.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	1 560 737		
Constructions sur sol propre	2 116 036		
Constructions sur sol d'autrui	93 195		5 588
Installations techniques. Matériel et outillage industriel	2 447		
Installations générales agencements aménagements divers	725 752		
Matériel de transport	11 295		
Matériel de bureau et informatique. Mobilier	24 466		4 260
Immobilisations corporelles en cours			30 450
TOTAL	4 833 929		40 298
Autres participations	1 674 907		
Prêts, autres immobilisations financières	261 304		
TOTAL	1 936 211		
TOTAL GENERAL	6 770 139		40 298

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			1 860 737	1 860 737
Constructions sur sol propre			2 116 036	2 116 036
Constructions sur sol d'autrui			98 783	98 783
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 447	2 447
Installations générales agencements aménagements divers			725 752	725 752
Matériel de transport			11 295	11 295
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 308	24 418	24 418
Immobilisations corporelles en cours			30 450	30 450
TOTAL		4 308	4 869 918	4 869 918
Autres participations			1 674 907	1 674 907
Prêts, autres immobilisations financières		36 136	225 168	225 168
TOTAL		36 136	1 900 075	1 900 075
TOTAL GENERAL		40 444	6 769 993	6 769 993

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Terrains		270 177	22 631		292 808
Constructions sur sol propre		1 689 459	43 031		1 732 490
Constructions sur sol d'autrui		86 744	1 677		88 421
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 447			2 447
Installations générales agencements aménagements divers		722 524	881		723 405
Matériel de transport		11 295			11 295
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		24 341	418	4 308	20 451
TOTAL		2 806 987	68 638	4 308	2 871 317
TOTAL GENERAL		2 806 987	68 638	4 308	2 871 317
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Terrains	22 631				
Constructions sur sol propre	43 031				
Constructions sur sol d'autrui	1 677				
Instal.générales agenc.aménag.divers	881				
Matériel de bureau informatique mobilier	418				
TOTAL	68 638				
TOTAL GENERAL	68 638				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	193 878	107 000	193 878		107 000
TOTAL	193 878	107 000	193 878		107 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	70 000				70 000
Sur autres immobilisations financières	1 567 907				1 567 907
Sur comptes clients	568 837				568 837
Autres provisions pour dépréciation	295 804				295 804
TOTAL	2 502 548				2 502 548
TOTAL GENERAL	2 696 426	107 000	193 878		2 609 548
Dont dotations et reprises d'exploitation		107 000	193 878		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	224 028	36 028	188 000
Autres immobilisations financières	1 140	1 140	
Autres créances clients	962 781	962 781	
Personnel et comptes rattachés	1 132	1 132	
Taxe sur la valeur ajoutée	7 393	7 393	
Groupe et associés	361 261	0	361 261
Débiteurs divers	13 599	13 599	
Charges constatées d'avance	2 076	2 076	
TOTAL	1 573 400	1 024 139	549 261
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	36 136		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	26 803	26 803		
Emprunts et dettes financières divers	59 868	52 697		7 171
Fournisseurs et comptes rattachés	64 208	64 208		
Personnel et comptes rattachés	97 103	97 103		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 401	44 401		
Taxe sur la valeur ajoutée	128 972	128 972		
Autres impôts taxes et assimilés	4 416	4 416		
Groupe et associés	349 586	349 586		
Autres dettes	30 893	30 893		
TOTAL	806 241	799 070		7 171

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Titres	906.8195	7 024			7 024

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris des droits de douane et autres taxes non récupérables, après déduction des remises, abais commerciaux et escomptes de règlements de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Evaluation des amortissements

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions, log. et brevets	Linéaire	1 à 3 ans
Terrains et aménagements	Linéaire	3 à 12 ans
Constructions	Linéaire	5 à 40 ans
Installations et agencements	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel et outillage indus.	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau et info.	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	32 873
Autres créances	3 599
Disponibilités	15 074
Total	51 551

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 516
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 029
Dettes fiscales et sociales	100 698
Autres dettes	30 883
Total	152 127

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 076
Total	2 076

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	3
Employés	5
Ouvriers	2
Total	13

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

A partir de l'exercice ouvert le 01/01/1994, la société SAS LOHEAC est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS LOHEAC - 2, avenue de Caen 76530 GRAND COURONNE. Elle agit en qualité de tête de groupe. Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Selon la convention d'intégration fiscale :

"En cas de non-renouvellement de la convention d'intégration fiscale, comme en cas de sortie du groupe d'intégration fiscal avant son expiration, quelle que soit la cause de cette sortie, la société sera indemnisée par la société LOHEAC (tête de groupe) de tous les surcoûts fiscaux dont son appartenance au groupe aura été cause : ces surcoûts [...] résulteront généralement [...] de la perte du droit au report des déficits subis pendant l'intégration et non utilisés par la société pendant cette période [...]"

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		633 041
Abandon de créances (CCM) - 2018	100 000	
Abandon de créances (STERNA) - 2020	400 000	
Abandon de créances (STERNA) - 2016	133 041	
Total (1)		633 041

Ces abandons de créances, sous réserve de retour à meilleur fortune, sont consentis dans le cadre du soutien financier au profit des sociétés STERNA et CCM.

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Au 31/12/2023, le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées s'élève à 77 088 euros

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS A.LOHEAC
76530 GRAND COURONNE

Page: 14

[illegible]

A. LOHEAC SAS
Société par actions simplifiée au capital de 6.369.500 Euros
Siège social : GRAND COURONNE (76530)
2 Avenue de Caen
690 501 382 RCS ROUEN

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT PRESENTTEE
LORS DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 JUIN 2024**

TROISIEME DECISION

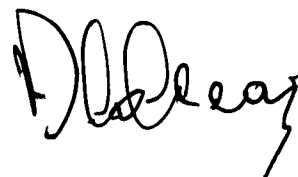
L'associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2023 qui s'élève à 138.669,56 Euros au poste « report à nouveau ».

DECISION VOTEE

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2023 qui s'élève à 138.669,56 Euros au poste « report à nouveau ».

Copie conforme



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

09 JUIN 2024



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

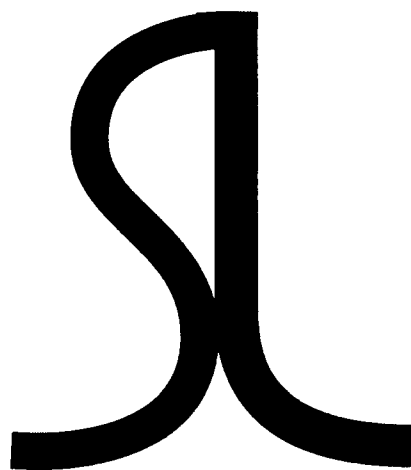
09 JUL. 2024



A. LOHEAC

SAS au capital de 6 359 500 €
Siège social : 2 Avenue de Caen
76 530 GRAND COURONNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



AUDIT LONGUEMART & ASSOCIES

A. LOHEAC

2 Avenue de Caen

76 530 GRAND COURONNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. LOHEAC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans l'annexe des états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441- 4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion en raison de contraintes techniques.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rouen, le 4 juin 2024

Cabinet d'Audit Longuemart
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Longuemart', written over the printed name.

Catherine LONGUEMART